



Annexe 4:

Autorisation parentale « Déplacements à domicile »

Les enfants ont le droit de se déplacer seul, avec l'autorisation explicite et écrite des tuteurs légaux. Avec cette fiche, ces derniers déclarent leur enfant apte à se déplacer seul et assument l'entière responsabilité des déplacements.

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les tuteurs légaux au Service d'éducation et d'accueil si les enfants ont le droit de quitter le Service d'éducation et d'accueil.

<u>À remplir obligatoire</u>	ment et à remettre au re	sponsable du Service d'édu	cation et d'accueil
Je soussigné(e)			
(nom et prénom du père,	de la mere ou du tuteur i	egaij	
Autorise et déclare mon e	enfant		
Nom			
Prénom			
Cycle			
Titulaire de classe			
Apte à se rendre :			
☐ Seul du service d'édu mentionnés ci-desso	•	on Relais) à son domicile les	jours et heures
Jour(s) :		Heure :	
☐ Seul de son domicile	au service d'éducation et	t d'accueil (Maison Relais).	
Je déclare assumer toute	responsabilité lors de ces	s trajets.	
☐ Pendant la période dua		_ au	
☐ Durant toute l'année scolaire 2025 / 2026.			
Date et signature d'un re	présentant légal:		